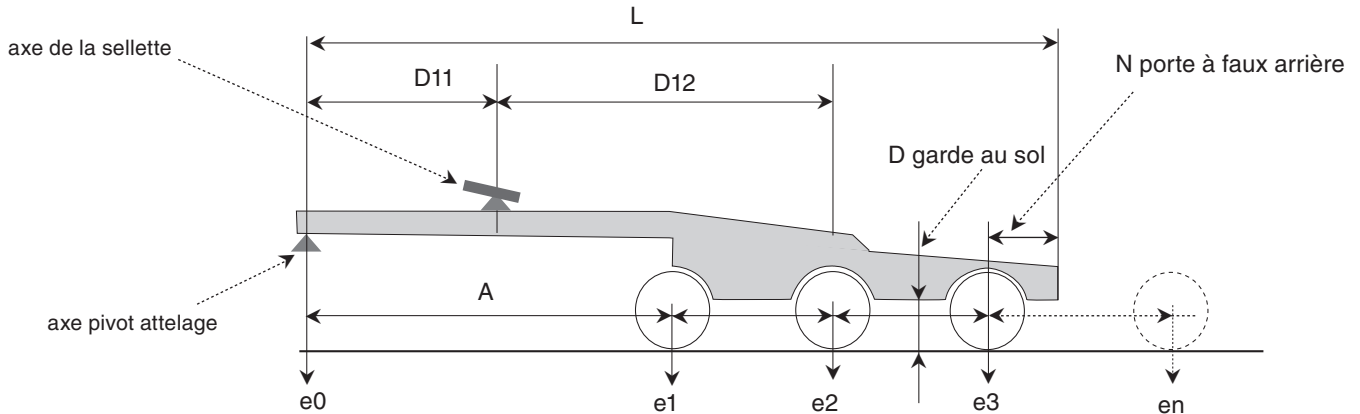




Élément de véhicule de type bisseil ajouté

Éléments techniques pour la délivrance d'une autorisation individuelle de transport exceptionnel

Arrêté interministériel du 4 mai 2006



Dimensions en millimètres, masses en kg. Essieux numérotés de l'avant vers l'arrière

Marque :				Type :				
Version :				ABR : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Dimensions du véhicule en ordre de marche								
L :	largeur minimum :	largeur maximum :	D minimum :		D maximum :			
Essieux								
essieu	e1	e2	e3	e4	e5	e6	e7	e8
type essieu								
largeur voie								
distance DT								
type suspension								
type roues								
masse à vide								
masse maximale en charge								
Distances								
D11 :				D12 :				
e0 ⇒ e1 (A)	e1 ⇒ e2	e2 ⇒ e3	e3 ⇒ e4	e4 ⇒ e5	e5 ⇒ e6	e6 ⇒ e7	e7 ⇒ e8	N
Masses								
PV (en ordre de marche) :				PTAC :				
report masse à vide sur le pivot d'attelage :				masse maximale en charge sur la sellette :				

Date :

Nom et qualité du signataire
.....
Signature :

Éléments techniques pour la délivrance d'une autorisation individuelle de transport exceptionnel

Véhicule semi-remorque de type bissel ajouté

Notice explicative

Conformément à l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque, une fiche contenant les éléments techniques du véhicule, à destination des services instructeurs chargés de l'instruction des autorisations individuelles de transport exceptionnel est établie par le constructeur, le carrossier ou le propriétaire à partir de la notice technique du véhicule.

Cette fiche comporte un schéma type de bissel ajouté ainsi qu'un certain nombre d'éléments permettant d'instruire la demande et notamment le calcul de répartition des charges sur les essieux.

Les fiches des véhicules concernés par une demande d'autorisation individuelle de transport exceptionnel doivent généralement être fournies à l'appui de la demande.

Si la demande comporte des véhicules strictement identiques (même marque, type et version) se distinguant par leur numéro de série ou leur immatriculation, une seule fiche est établie et jointe à la demande.

Marque	dénomination commerciale
Type	voir notice technique du véhicule. Pour les véhicules non immatriculés, plaque spéciale constructeur
Version	permet de référencer un véhicule précis (facultatif).
ABR	dispositif d'antiblocage de roues, cocher la case oui ou non
Dimensions	dimensions hors tout et caractéristiques du véhicule en ordre de marche garde au sol (D) : facultatif
Essieux	le schéma type représente un certain nombre d'essieux. La zone «essieux» doit être remplie en fonction du nombre d'essieux du véhicule concerné Pour chacun des essieux, indiquer entre autres le type d'essieu, le type de suspension, le type de roues
Type essieu (combinaison de lettres possible)	A : essieu traversant ; B : essieux brisés ; P2 : ligne de deux essieux pendulaires ; P3 : ligne de trois essieux pendulaires ; etc ... D : directeur ; S : suiveur ; R : relevable
Largeur voie	
Distance DT	distance transversale entre les axes des essieux. Ne concerne que les lignes d'essieux pendulaires
Type suspension	L : mécanique ; A : pneumatique ; H : hydraulique ; U : sans suspension
Type roues	RS : roues simples et RJ : roues jumelées
Masse à vide	masse à vide sur chaque essieu, correspondant à la répartition de la masse à vide (PV) du véhicule
Masse maximale en charge	masse maximale techniquement autorisée sur chaque essieu, correspondant à la répartition de la masse totale autorisée en charge (PTAC) du véhicule
Distances	D11 et D12 voir schéma exemple : e1 ⇔ e2 correspond à la distance longitudinale entre les essieux e1 et e2 e0 essieu fictif correspondant au point d'appui de l'attelage
PV	pois à vide du véhicule en ordre de marche (masse à vide)
PTAC	pois total autorisé en charge du véhicule (masse totale autorisée en charge)
report masse à vide sur le pivot d'attelage	masse exercée sur le pivot d'attelage e0 par le bissel à vide
Masse maximale en charge sur la sellette	masse maximale que peut techniquement supporter la sellette